

COMMUNIQUE DE PRESSE

BEST LEASE

SIEGE SOCIAL : 54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle Ville 1002 Tunis

Non Renouvellement du Contrat de Liquidité «BEST LEASE»

Les parties du contrat de liquidité du titre Best Lease, et l'intermédiaire en bourse BNA CAPITAUX, informent le public que ledit contrat est arrivé à son terme le 16 décembre 2013 et qu'il ne sera pas renouvelé.

Il est rappelé au public, que le contrat de liquidité du titre Best Lease entré en vigueur le 23 octobre 2013, était initialement composé de 1 000 000 de titres et de 1 000 000 dinars de liquidité.

A sa clôture en date du 16 décembre 2013, ce contrat est composé de 1 475 252 titres et de 0,146 dinars de liquidité.

La société Best Lease informe également le public qu'elle met en œuvre, pour une durée de 3 ans, un programme de rachat de ses propres actions en vue de réguler et de réduire la fluctuation de leurs cours, et ce conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 et du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.